

ARRIVÉE AU

01 FEV. 2023

CABINET DU PRÉSIDENT
Rapport N° CD-2023-1-1-1
N° applicatif 5459

Séance Plénière
06 février 2023 - BUDGET 2023

AMENDEMENT

Exposé sommaire - Garantir les mêmes droits à tous les agents

Les agents de notre collectivité sont au service de la mise en place du projet politique de notre collectivité. En revanche, ils ne sont pas des collaborateurs politiques mais bien des agents du service public dont le statut et les droits sont garantis par la Direction Générale des Services.

Aussi, alors que ce paragraphe du rapport rappelle la volonté de créer les conditions propres à favoriser le bien-être et la sécurité des collaborateurs, cet amendement propose de rattacher l'ensemble des agents à la Direction Générale des Services. Cela concerne la trentaine d'agents de la Direction de la Communication qui sont à ce jour directement rattachés au Cabinet.

Amendement : (page 14, RESSOURCES HUMAINES)

APRÈS :

"La politique des ressources humaines de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans le projet politique du Service public alsacien. La création de conditions propres à favoriser le bien-être et la sécurité des collaborateurs, leur montée en compétences et leur évolution professionnelle permet de participer à la performance du service public à destination des citoyens"

AJOUTER :

"Pour créer les conditions propres à favoriser le bien-être et la sécurité des collaborateurs, l'année 2023 sera consacrée à la réorganisation des services afin que l'ensemble des services soient rattachés à la Direction Générale des Services. A l'issue de ce travail, plus aucun service ne sera rattaché directement à la Direction du Cabinet."

Amendement déposé par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian KOBRYN